

Présents: 60 personnes dont 7 membres du Comité

<u>Procurations, cause d'absence :</u> 5 personnes <u>Absences excusées :</u> 14 personnes

Le Président en place, Daniel Gallay (DG), ouvre la séance à 17h00, en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes et les remerciant de leur ponctualité.

Il procède ensuite à une présentation du Comité en place à ce jour, précisant la fonction de chacun :

•	Gabriel Roch	GR	Vice-Président. Convocations, NewsLetter, sondages
•	Isabelle Jaunin	IJ	Refonte du layout du site WEB , de l'association et du Comité
•	André Jaunin	AJ	Mise en place des événements pour l'ASPA
•	Isma Hofmann	IH	Responsable de la carte-privilège et des partenaires
•	Carole Blanc	СВ	Responsable de la carte-privilège et des partenaires
•	Raël Hofmann	RH	Trésorier
•	Daniel Gallay	DG	Président, représentant ASPA à Anzère Tourisme SA et aux

DG rappelle les documents reçus par chacun, par mail :

- Ordre du jour
- Mot du Président
- PV de l'Assemblée générale du 29 décembre 2021
- Comptes 2022 et rapport du Trésorier
- Budget 2023
- Nouveaux Statuts

DG rappelle que cette assemblée générale se déroulera en 2 parties. La première, statutaire de l'ASPA, durera jusqu'à ~18h00. Nous avons invité, en seconde partie, Stephanie Dijkman, directrice de l'Office du Tourisme, Christophe Beney et Christian Savioz, respectivement Président et conseiller communal de la Commune d'Ayent, Alain Décailler, conseiller communal d'Arbaz et Sébastien Travelletti, Président d'Anzère Tourisme SA et de Téléanzère. Ils seront à la disposition de l'assemblée pour répondre à toutes les questions.

DG procède ensuite à la nomination de 2 scrutateurs pour cette séance. Ce seront :

- M. Jean-François Zürcher
- M. Jürgen Hilsberg

DG met en discussion l'ordre du jour suivant, modifié en inversant les points 3 et 4, par mesure de cohérence :

- 1. PV AG du 29 décembre 2021
- 2. Rapport du Président
- 3. Finances
 - a. Comptes annuels 2022
- 4. Rapport du trésorier et des vérificateurs
 - a. Rapport du trésorier
 - b. Rapport des vérificateurs
 - c. Décharge au Comité
- 5. Cotisations 2023
 - a. Proposition du Comité
 - b. Vote
- Budget 2023
 - a. Proposition du Comité
 - b. Vote
- 7. Nouveaux statuts
 - a. Présentation des grandes lignes
 - b. Vote
- 8. Élections
 - a. Comité
 - b. Contrôleurs des comptes et suppléant
- 9. Communications du Comité
 - a. Carte Privilège
 - i. Comment ça marche
 - ii. Présentation des partenaires





- b. Prochains événements
 - i. Fêtes de fin 2022 / début 2023
 - ii. En 2023
- 10. Date de la prochaine séance
- 11. Divers et Propositions individuelles

Passé au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Accepté

Le procès-verbal du 29 décembre 2021 est mis en discussion.
La parole n'étant pas demandée, il est soumis au vote et accepté par 54 voix, 4 abstentions (le Comité ne s'est pas prononcé, les 5 voix des procurations sont comptabilisées).

Accepté

2. Rapport du Président.

Accepté

DG demande de se référer au texte envoyé. Il précise l'énorme travail effectué par le Comité (nouveau site internet, nouvel hébergeur, offres aux membres, cartes privilèges, nouveaux statuts, avantages offerts par les commerçants en compensation de la perte de privilèges de la carte Anzère Liberté, etc). Il souligne le grand succès de cette année, à savoir l'importante croissance des effectifs de notre association qui permettra de maintenir des avantages pour les R2* de la station, ainsi que la création d'événements que nous verrons au point 11.

3. Finances

RH présente le bilan 2022. Il explique le changement par rapport à l'envoi. La perte est bien de CHF ~3'000.- et non de CHF ~1'000.- conséquemment à la dernière tranche d'amortissement des CHF 10'000.- d'actions souscrites auprès de Anzère Tourisme SA en 2017. Les amortissements de CHF 3000.-, CHF 3000.- et CHF 2000.- avaient été effectués respectivement en 2018, 2019 et 2020, La dernière tranche d'amortissement de CHF 2000.- avaient été budgétisée en 2021, mais non effectuée, l'erreur est donc corrigée !

4. Finances

La perte est aussi la conséquence de la COVID qui avait « forcé » le précédent comité à offrir une année de cotisations aux membres. De plus, les effectifs étaient tombés à 140 membres, une dizaine ont revendu leur bien, d'autres ont démissionnés. Depuis janvier 2022, les effectifs sont remontés à 215 membres ! A ce jour, le montant sur le compte de la BCVs est de CHF 14'448.90.

Sur le compte résultats, il y a eu beaucoup de mouvements à cause de :

- Administration: le changement de l'hébergeur, provoquant moult téléphones pour contester la facture de l'ancien hébergeur à nos yeux trop élevée. On a obtenu presque 20% de remise;
- <u>Administration</u>: création et impression des cartes privilège;
- Administration : refonte du site ;
- Activités: achat de jaquettes et T-shirts pour le comité (amélioration de notre visibilité) (frais unique en 2022);
- Activités : achat d'oriflammes et de matériel publicitaire (frais unique en 2022) ;

RH excuse les 2 vérificateurs, absents de dernière minute, et expose leur rapport.

La parole n'étant pas demandée, RH soumet au vote l'acceptation des comptes et la décharge au Comité. Au vote, à l'unanimité, les comptes sont

Acceptés

5. Cotisations 2023

RH propose, en accord avec le comité, un maintien des cotisations à CHF 50.-/membre. Cela permettra de réaliser toutes les manifestations envisagées.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée décide à l'unanimité d'.....

Accepter

6. Budget 2023

RH commente :

- revenu des cotisations est prévu à CHF 10'000.-;
- augmentation des frais inhérents à l'assemblée générale (augmentation du nombre de membres);

^{*} R2 : propriétaires de résidences secondaires, par opposition à R1, propriétaires de résidences principales



Association des Propriétaires de Chalets et d'Appartements d'Anzère, d'Ayent et environs <u>www.aspa-anzere.ch</u> info@aspa-anzere.ch ASPA, AV4, Pl. du Village 4, CH-1972 Anzère



- diminution des frais informatiques (travail en grande partie effectué en 2022);
- augmentation des frais liés à la carte privilège (plus de membres impliquant plus de cartes...);
- diminution du poste de matériel publicitaire (achats effectués en grande partie en 2022);
- augmentation du poste déplacement (indemnisation des déplacements spécifiques) ;
- diminution des dons puisque tout le comité devient strictement bénévole.

La parole n'étant pas demandée, le budget est passé au vote. Une salve d'applaudissement félicite le trésorier. Au vote, à l'unanimité, par l'assemblée, le budget est

Accepté

DG reprend la parole pour remercier l'assemblée de la confiance témoignée. Il informe que les réunions du Comité se déroule en tournus chez les membres du comité, mais qu'en début d'année, le Comité sera remercié autour d'une bonne table....

7. Nouveaux statuts

DG présente les grandes lignes des changements. Il explique le chemin effectué: étant membre des associations faîtières (FVSR2, ARSS), il a profité des contacts pour obtenir des statuts d'autres associations. Le Comité s'est calqué sur 5 associations R2 pour modifier et rajeunir les statuts, notamment Val d'Anniviers, Champéry, Villars, Verbier et Ovronnaz.

- Art. 7: maintien de la période comptable du 1er octobre au 30 septembre, avec une AG en décembre.
- Art. 8: listage des tâches de l'assemblée générale (plutôt qu'en texte).
- Art. 9: le comité est défini entre 5 et 7 membres en majorité de R2, élu pour 3 ans avec 4 postes obligatoires (Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier). Le Comité est souverain pour se répartir les tâches à l'interne. Aucun poste n'est élu par l'assemblée, mais uniquement le comité.
- Art. 10: listage des tâches du comité.
- Art. 11: reformulation, mais sans changement.
- Art. 12: il y a 2 scrutateurs et 1 suppléant élus pour 3 ans qui devraient tourner.
- Art. 13: précisions sur la période de cotisations.
- Art. 16: nouveau, processus de modification des statuts.
- Art. 17: remaniement de l'article relatif à la dissolution.

La parole est demandée :

Question 1 : Comment effectuer un tournus possible du Président qui doit être nommé par l'assemblée ? DG répond que les nouveaux statuts précisent qu'il y a nomination du Comité par l'assemblée générale, les postes sont attribués à l'intérieur du comité. Il n'est pas non plus précisé que le Président doit être R2.

Question 2 : Le Président doit être nommé par l'assemblée ! Il doit être R2 !

DG relève que ces remarques peuvent être considérées comme des amendements aux statuts proposés à l'assentiment de l'assemblée. Il va les passer au vote :

- i. Le Président doit être nommé par l'Assemblée.
 - A la majorité, moins 2 « non », cet amendement est

Accepté

ii. Le Président doit être obligatoirement être R2.

A la majorité, moins 1 « non », cet amendement est

Accepté

DG passe au vote l'ensemble des statuts, amendés des 2 points ci-dessus.

A la majorité, moins 2 abstentions, les nouveaux statuts sont

Acceptés

Élections

DG passe au point « élections du Comité », en précisant que les 7 membres actuels sont prêts à poursuivre leur mandat. Il est stoppé par une salve d'applaudissements !

Approuvé

Néanmoins, il demande si une personne de l'assemblée souhaite remplacer un membre sortant. Personne ne se manifestant, la renomination du Comité dans sa formation actuelle est confirmée.

Avec l'amendement accepté au point 7, le Comité propose DG comme Président. Toujours à l'applaudimètre, DG est confirmé comme Président.

Approuvé

Pour les contrôleurs des comptes, Mme I. Volet et M. W. Fahrni sont d'accord de poursuivre 3 nouvelles années leur mandat après avoir été contactés par RH. A l'unanimité, l'assemblée

Approuve

Un scrutateur suppléant est nécessaire, M. Yves Schlienger se propose. A l'unanimité, l'assemblée

Approuve





9. Communications du Comité

IJ présente son travail. D'abord le logo lui a été inspiré par les couleurs d'un coucher de soleil d'Anzère. Ensuite, elle présente le site WEB : « <u>aspa-anzere.ch</u> ».

- Page d'entrée, à droite, le logo WebCam qui pointe sur les caméras du domaine d'Anzère;
- Sur chaque page, il y a un lien sur les réseaux sociaux (facebook et Instagram) ;
- Au bas de chaque page, une rubrique permet de faire ses remarques que le Comité se chargera de traiter :
- L'onglet « comité » vous permet de mieux connaître ... le comité ;
- L'onglet « partenaires » pointe sur chaque partenaire proposant des offres aux membres, cette page est à consulter fréquemment lorsque vous montez à Anzère : c'est en constante évolution. Cf intervention de CB;
- L'onglet « Information » offre une liste déroulante avec présentation des acteurs de la région, les liens qui peuvent vous être utiles, etc. A consulter régulièrement, car cette page évolue aussi ;
- L'onglet « événements » présente les informations sur les manifestations à l'intention des membres ou de tous les résidents à Anzère (organisation conjointe avec l'Office du Tourisme);
- L'onglet « Devenir membre » vous permet de souscrire à l'ASPA ;
- Un click sur le logo vous permet de revenir à l'accueil.

CB présente une feuille « partenaires », distribuée par IH, obtenue sur le lien du partenaire choisi. Outre la présentation du partenaire, on y trouve son offre exclusive au bénéfice des membres de l'ASPA, sur présentation de la carte-privilège. La plupart des offres sont des commerçants d'Anzère, mais il peut y avoir des prestataires qui n'entrent pas en conflit avec des acteurs locaux (Dôme de Sion, Lac de St-Léonard,...).

On cherche toujours à étoffer l'offre. Par exemple, on met en vente ce jour des bonnets ASPA pour le prix de CHF 20.-.

Question 3: Pourrait-on obtenir des T-shirts et/ou des jaquettes?

Une dizaine de personnes sont intéressées, le Comité étudiera et fera une proposition courant 2023.

AJ rappelle les 3 événements de l'année (conférence sur le miel, visite du Spa&Wellness, visite de la centrale de chauffe à pellets). Pour cette fin d'année /début 2023, 3 événements organisés avec l'office du tourisme vont se dérouler :

- <u>29 décembre</u> : conférence de Karine Moix à18h00 à la salle du billard. Payement au chapeau, le bénéfice sera reversé à l'association Tsumo Maya Garchu qui construit des écoles au Népal
- <u>3 janvier</u>: concert à 18h00 à la chapelle d'Anzère par la violoncelliste Nathalie Manser. Payement au chapeau
- <u>6 janvier</u>: conférence de Martial Saugy sur le dopage à18h00 à la salle du billard. Payement au chapeau reversé au Swiss Transplant Team pour ses Jeux Mondiaux de Perth (AU).

Pour la suite, 3 événements sont déjà planifiés :

- <u>24 février</u>: à 19h30 au Zodiaque, conférence de Tendi Sherpa qui a déjà atteint 21 fois un sommet de plus de 8000 m. Payement au chapeau reversé à l'association Nepalko Sathi.
- <u>8 avril</u>: au Zodiaque (pas encore d'horaire), conférence de la Famille Pasche « 13 ans à bicyclette » avec la naissance de 2 filles.
- 21 avril : exclusif pour les membres ASPA, visite de Air Glaciers à Sion
- Et bien plus encore

AJ demande à chacun de faire de la publicité pour l'ASPA.

DG profite de remercier encore le Comité qui se réunit à tour de rôle chez chacun avec un repas / collation. Il ne garde pas un bon souvenir de la dernière séance chez les Jaunin qui nous a valu un sec 6-1!!!!

10. Date de la prochaine séance

DG propose le 28 décembre 2023. Cette date ne convient pas à certains...

Un doodle sera proposé pour fixer LA « bonne » date entre les 27 et 29 décembre 2023.

Accepté

11. Divers et propositions individuelles

La séance statutaire est levée à 18h10

Nihil

Pour le PV , Anzère, le 29 décembre 2022

G. Roe



Association des Propriétaires de Chalets et d'Appartements d'Anzère, d'Ayent et environs www.aspa-anzere.ch info@aspa-anzere.ch ASPA, AV4, Pl. du Village 4, CH-1972 Anzère



2ème partie

<u>Intervenants</u>: Stephanie Dijkman SD Directrice de l'Office du Tourisme d'Anzère

Christophe Beney CB Président de la Commune d'Ayent

Christian Savioz CS Conseiller communal de la Commune d'Ayent,

Administrateur d'Anzère Tourisme SA

Alain Décaillet AD Conseiller communal de la Commune d'Arbaz, Vice -Président

d'Anzère Tourisme SA

Sébastien Travelletti ST Président du Conseil d'Administration d'Anzère Tourisme SA

et de Télé Anzère

SD remercie DG et le Comité de les accueillir. Elle est en place depuis plus d'une année à Anzère et est donc plus à même de répondre aux questions de l'assemblée.

CB félicite DG et son Comité pour le dynamisme.

L'idée des intervenants est de laisser la parole à l'assemblée et de répondre aux demandes!

Question: Qu'en est-il de la nouvelle place d'Anzère?

- SD: L'AVO avance sur ce projet, mais il est fort coûteux. Il y a 2 volets, l'un est l'aménagement de la place du village (volet esthétique) et l'autre est l'assainissement des garages (volet fonctionnel). A ce jour, le coût des travaux est estimé à 6 millions de francs. Le Conseil d'Administration d'Anzère Tourisme a voté une aide à hauteur de CHF 30'000.-/an sur 20 ans en prélevant sur les revenus de la taxe de séjour forfaitaire au poste infrastructure soit un montant total de CHF 600 000. (Pour rappel, de la taxe de séjour, 30 % maximum peuvent être prélevés pour les prestations offertes (Anzère Liberté), au minimum 20% pour les infrastructures et 50% pour le fonctionnement d'ATSA).
- CB: L'exécutif communal ne peut s'engager au-delà de 5% des recettes brutes de la commune (CHF 800'000.-). Afin d'envisager une participation à hauteur de 25 % du projet, la demande devra être validée par le législatif communal.
- CS: Le canton serait d'accord de financer 25% de la partie aménagement, mais n'entre pas en matière pour la partie assainissement. Les parkings ont des frais d'entretien considérables (CHF ~50'000.-/an). Ce qui implique que les propriétaires devront passer à la caisse. Le risque existe que ce parking soit fermé s'il présente un danger, comme ça été le cas à Montana ou dans d'autres communes.
- SD: Les travaux devraient débuter en 2025, si le financement est assuré.
- CS: Les travaux se dérouleraient sur 2 ans en 2 moitiés de 1 année chacune, afin de pouvoir maintenir des activités.

Question : Télé Anzère, Anzère Tourisme, Spa & Wellness sont tous en difficulté financière ! Qu'entrevoient les autorités pour y remédier ?

- SD: TéléAnzère n'est plus en difficulté.
 - En fait, c'est le modèle économique des nombreuses gratuités proposées à Anzère qui n'est pas viable. La charte Taxe de séjour n'est pas respecté, les gratuités dépassent largement les 30% du montant de la Taxe de séjour forfaitaire..
- ST: Le modèle appliqué pour le Spa & Wellness ne peut pas fonctionner car en rapportant les entrées financières au nombre d'entrées à la piscine, il s'avère que le prix moyen d'entrée est inférieur à CHF 5.-, bien moins que le prix de revient.

Pour Télé Anzère, le prix de revient moyen détermine la répartition du Magic Pass. Le manque à gagner pour Télé Anzère est supérieur à CHF 100 000.

Des taxes de séjour forfaitaires, par convention, environ CHF 500'000.- devraient être affectés aux gratuités (Anzère Liberté). Environ 10'000 cartes Anzère Liberté sont émises, pour 13'500 cartes récupérables. A ce jour, le montant dépensé pour les gratuités dépasse CHF 700'000.-, soit CHF 200'000.- de trop!

Du montant taxe de séjour forfaitaire payé par un R2 par unité touristique, CHF 60.- devrait être disponible pour les gratuités et pas plus.

Il nous faut donc trouver des solutions meilleures afin de pouvoir négocier des prestations avec les 2 entités. L'équilibre financier est important pour les 2 sociétés. C'est notre challenge d'Anzère Tourisme SA!



ASOA DE Lieu: Ancien billard - Anzère

Assemblée générale du 27 décembre 2022 Procès-verbal

CB: Nous soutenons de manière indéfectible notre industrie touristique! On estime à ce jour que la Commune d'Ayent a contribué à hauteur de 12-14 millions de francs pour Anzère (entre Télé Anzère, Anzère Spa & Wellness (ASW), l'achat des terrains pour SWISSPEAK, Anzère Tourisme etc.) ces 6 dernières années Annuellement, ASW nous coûte environ 600'000 CHF.- /an. Nous avons mis 4 millions de francs pour les terrains de SWISSPEAK, 3.5 millions de francs pour l'assainissement de Télé Anzère. Et 5 annuités de 300'000 chf pour l'aide au désendettement.

Nous nous devons de trouver un bon équilibre entre les intérêts de la commune et l'industrie touristique. Les anciennes autorités ont mis en place les gratuités dans le cadre d'Anzère Liberté et l'acceptation du passage à la taxe de séjour forfaitaire. Force est de constater que le nombre de gratuités proposées est largement trop important. Les taxes de séjour devraient financer avant tout les investissements et non les gratuités. À mon avis J'ai défendu cette même position en 2016 lorsque j'étais élu au législatif communal lors de la mise en place de la taxe de séjour forfaitaire

Question: Où en est SWISSPEAK?

CB: On vient de signer le DDP (droit de superficie) avec SWISSPEAK, c'est un pas important.

ST: Je suis aussi Directeur de SWISSPEAK Resorts et peut donc répondre! Dans un contexte financier difficile, nous avons procédé à une première levée de fonds en octobre qui a permis d'engranger 13 millions de francs sur un objectif de 15. Pour information, certains groupes immobiliers voulaient lever 40 millions de francs et n'en ont obtenu que 5! Notre groupe, installé à Zinal (70 000 nuitées), Vercorin (40 000 nuitées), Meiringen et Brigels, a une bonne croissance, favorisant la confiance.

Nous allons procéder à une seconde levée de fonds en juin. Si elle se passe bien, les travaux pourraient débuter durant le 2e semestre 2023.

Pour Anzère, qui aura 500 lits, nous prévoyons une longue ouverture avec la saison d'hiver et une saison de printemps et d'été se prolongeant jusqu'à mi-octobre.

Question: Comment envisagez-vous absorber tous ces skieurs?

ST: Nous allons créer une nouvelle télécabine de 10 places qui partirait du bas de Pralan et rejoindrait le Bâté via Les Grillesses. Il y a moyen de créer un grand parking de 300 places. Actuellement, nous avons avisé les 120-130 propriétaires touchés par cette installation qui ne survolera aucune habitation. 50% ont signé la convention et espérons obtenir les 50 derniers % d'ici mars. Depuis récemment, les sociétés de remontées mécaniques bénéficient d'un droit d'expropriation dans un domaine skiable recensé, nous avons donc ce levier, mais il peut prendre du temps (2-3 ans) et naturellement nous n'espérons pas d'en arriver là.

Si tout se passe bien, nous envisageons une mise à l'enquête en octobre 2023, suivi de 9 mois de procédures administratives (Canton, Confédération). L'étape suivante sera le financement, dont nous devrons assurer 20% soit 4-5 millions de francs, les 80% restant viendront des Banques et des prêts NPR et LERM fédérales et cantonales.

Une modification du plan des pistes permettra un accès facilité au départ de cette télécabine depuis la place du village.

Ouverture possible au mieux : Noël 2025

Question: Qu'en est-il de la piste de descente en VTT?

SD: On a l'autorisation de créer la piste de descente sur le côté Est de la Piste des Masques (côté télécabine), le côté Ouest est interdit (côté chemin de montée à la Brune) et des travaux d'abattage vont bientôt se dérouler. Les demandes d'autorisation sont compliquées.

Pour moi, la vocation d'Anzère est plutôt le développement du VTT et du e-VTT et non la discipline de descente. Un parcours vers Savièse et un autre vers Montana vont voir le jour rapidement. De plus, avec la nouvelle télécabine, l'horizon des pistes va s'élargir puisqu'il y aura possibilité d'accéder à la Combe de Serin par le Bâté.

Sinon, vous avez des idées ? envie d'échanger ? mon bureau à l'Office du Tourisme est toujours ouvert...

CB: Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe une autre association de R2 (Anzère R2). Le Président de cette association a fait recours contre la taxe de séjour et a été débouté par le Tribunal Cantonal. Il a procédé à un deuxième recours de la même veine et a été débouté par le Conseil d'État. On a essayé de le contacter et d'échanger, sans succès! Dès lors, depuis quelque temps, on l'ignore!

Il est de plus de mauvaise foi, mettant en avant des éléments faux : comme simple exemple, il claironne que la Commune a financé l'achat des terrains pour le projet SWISSPEAK avec l'argent de la taxe de séjour forfaitaire!





Pour conclure, je remercie les autorités de leur présence et de leur soutien à notre investissement. Je suis certain que les membres ont apprécié cette discussion en direct qui pourra se prolonger autour d'un verre, puisque l'apéritif va être servi!

La deuxième partie de l'Assemblée générale est clôturée à 18h50.

Anzère, le 29 décembre 2022

Pour le procès-verbal : G. Roch

